

Diffusion immédiate
Le 2 juin 2006

L'EXPLOITANT D'UNE DÉCHARGE NON AUTORISÉE REÇOIT UNE AMENDE DE 10 000 \$ ET UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR ENFREINT LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LINDSAY —Un résident de Kawartha Lakes, James Greensides, a reçu une amende de 10 000 \$ et une peine d'emprisonnement de 45 jours après avoir été déclaré coupable de quatre infractions relatives à l'exploitation illégale d'une décharge.

M. Greensides exploitait une décharge non autorisée au bord de la route 35, dans le quartier de Somerville. Le tribunal a appris que, le 17 décembre 2002, M. Greensides avait été déclaré coupable d'avoir exploité une décharge sans certificat d'autorisation et d'avoir omis de respecter un arrêté d'agent provincial. La Cour de justice de l'Ontario avait alors délivré un arrêté d'assainissement à M. Greensides lui ordonnant de se conformer d'ici le 15 juin 2003.

Or, les inspections que le ministère a menées après le 15 juin 2003 ont révélé que M. Greensides avait omis de respecter plusieurs des conditions de l'arrêté.

Après une enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère, des accusations ont été portées contre M. Greensides. Le 15 novembre 2005, il a été déclaré coupable des infractions suivantes :

- Non-respect d'un arrêté imposé par la Cour de justice de l'Ontario (trois accusations, chacune porte sur une condition différente), en infraction au paragraphe 186(2) de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
- Exploitation d'une décharge sans certificat d'autorisation (une accusation), en infraction à l'alinéa 27(1)b) de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

M. Greensides a été condamné à une peine d'emprisonnement de 15 jours pour chaque accusation de non-respect d'un arrêté, et a reçu une amende de 10 000 \$, en plus d'une suramende compensatoire, pour l'accusation relative à l'exploitation illégale d'une décharge.

Le juge de paix Tom Norton a infligé les peines à M. Greensides le 26 mai 2006 à la Cour de justice de l'Ontario, à Lindsay.

– 30 –

Renseignements :
John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.